



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 24 octobre 2024

N° 13 – D. 24.10.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes.

Point à l'ordre du jour :

6.5. Critères expertise Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BARRIERE Florian, GAUSSIER Éric, PODEVIN Florence, PLANUS Emmanuelle, PROTASSOV Konstantin, SAMUEL Karine, THIBAUT Pierre, ADAM Véronique, BERNARD Marie-Julie, DANJEAN Vincent, MANDIL Guillaume, MONDET Julie, QUINTON Jean-Charles, WEST Caroline, CANTAROGLOU Frédéric, FIBRANE Ahmed, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, VAN DER HEIJDE Caroline, DOULAT Léonce, KETFI Bilal, ROSSI Robinson, SAKPA Samuel, TASSIGNY Axel, BOLZE Catherine, TRONTIN-BERTHAUD Sophie, DESPREZ Frédéric, FEIGNIER Bruno, SIMIAND Marie-Christine, DASTARAC Marie.

Membres représentés : GERRY-VERNIERES Stéphane (donne procuration à GAUSSIER Éric), BERTHAUD Pierre (donne procuration à MANDIL Guillaume), DELABALLE Anne (donne procuration à WEST Caroline), BERGOT Anouk (donne procuration à BERNARD Marie-Julie), DUJEU Ambre (donne procuration à KETFI Bilal), CORVAISIER Bénédicte (donne procuration à LAKHNECH Yassine), DARAGON Nicolas (donne procuration à BOLZE Catherine), COLL Jean-Luc (donne procuration à FEIGNIER Bruno), BOISTARD Pascal (donne procuration à DESPREZ Frédéric), MAÛR Anne-Marie (donne procuration à PROTASSOV Konstantin).

Membre excusé : LABRIET Pierre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu la délibération n° 04 – D.15.12.2023 du conseil d'administration de l'UGA du 15 décembre 2023,
Vu le passage en CSAE le 26 septembre 2024,
Vu le passage en commission permanente le 14 octobre 2024,

Considérant que les montants IFSE ont été adoptés par la délibération du CA de l'UGA susvisée ;

Considérant l'engagement à déployer des niveaux de fonction d'expertise supplémentaires en complément des niveaux existants pour les fonctions de management ;

Considérant la déclinaison des niveaux d'expertise suivante :



Considérant la prise en compte des spécificités suivantes pour l'application des critères :

- Niveau de déconcentration des missions à prendre en compte,
- La reconnaissance des Décalages Corps fonctions à l'UGA (concerne majoritairement des cat C, qui sont peu nombreux à Grenoble INP – UGA),
- La structure des emplois et la taille des établissements.

Considérant les critères d'expertise de la catégorie C présentés en annexe ;

Considérant les critères d'expertise de la catégorie B présentés en annexe ;

Considérant les critères d'expertise du corps des assistants ingénieurs présentés en annexe ;

Considérant les critères d'expertise des corps des ingénieurs d'études, des bibliothécaires et des attachés présentés en annexe ;

Considérant les critères d'expertise des corps des ingénieurs de recherche et des conservateurs présentés en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les critères expertise Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) comme présentés en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	10
Nombre de votants	41
Voix favorables	30
Voix défavorables	6
Abstentions	5

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les critères d'expertise Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 24 octobre 2024

Pour le Président et par délégation,

Le directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour
et par
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

Publié le : 10/12/2024

Transmis au Rectorat le : 10/12/2024

ARBORESCENCE GENERALE PROPOSEE

Catégories C		
Groupe 2	SOCLE	Usuel : 285 (INP) 290 (UGA)
Groupe 1	EXPERTISE	RES : 325 (INP) 330 (UGA)
Catégories B		
Groupe 3	SOCLE	Usuel : 400
		MANAGEMENT
		EXPERTISE
Groupe 2		Encadrement de proximité : 440
		Expert niveau 1 : 440
Groupe 1		Encadrement intermédiaire : 510
		Expert niveau 2 : 510
		Encadrement de service : 635 (INP)
Catégories A – ASI		
Groupe 2	SOCLE	Usuel : 450
		MANAGEMENT
		EXPERTISE
Groupe 1		Encadrement de proximité : 490
		Expert niveau 1 : 490
		Encadrement intermédiaire : 538
		Expert niveau 2 : 538
		Encadrement de service : 635
		Expert niveau 3 : 635
Catégories A – IGE – BIB – ATTACHES – INF – AS		
Groupe 3	SOCLE	Usuel : 518
		MANAGEMENT
		EXPERTISE
Groupe 2		Encadrement de proximité : 558
		Expert niveau 1 : 558
		Encadrement intermédiaire : 573
		Encadrement de service : 669
		Expert niveau 2 : 669
		Responsable administratif : 736 (INP)
Groupe 1		Directeur : 926
		Expert niveau 3 : 926
		DGD DGDA : UGA : 1450 - 1700 (UGA)
		Fonction stratégique : UGA 1450 - 1700
Catégories A – IGR – CONSERVATEURS		
Groupe 3	SOCLE	Usuel : 716
		MANAGEMENT
		EXPERTISE
Groupe 2		Encadrement : 756
		Expert niveau 1 : 756
		Responsable administratif : 773 (INP)
		Directeur : 926
		Fonction stratégique : INP 926 - UGA 900 - 1200
Groupe 1		DGD DGDA : UGA : 1450 - 1700 (UGA)
		Fonction stratégique : UGA 1450 - 1700

Catégorie C : déclinaison des critères d'expertise

MONTANT		CRITERES	
	290		Fonctions usuelles
	330		<p>Expertise:</p> <ul style="list-style-type: none">• Appliquer des procédures ou processus complexes, de gestion,• Appliquer un protocole métier spécifique pour un outil, un équipement spécialisé,• Devoir faire un usage régulier d'une langue étrangère (ex : accueil régulier de non francophones, lecture de documentation en langue étrangère) <p>Sujétions :</p> <ul style="list-style-type: none">• Travail régulier (quart temps) dans des conditions pénibles reconnues par la médecine du travail ou en environnement à forte contrainte, ex : salle blanche• Exercice de 2 métiers différents (nécessitant des compétences et connaissances différentes)• Travail en horaires irréguliers ou présence régulièrement requise les week-end et jours fériés• Travail sur site distant et isolé sans coordination métier sur le site• Gestion d'une régie (recettes/dépenses) en tant que régisseur principal <p>Décalage Corps Fonctions</p>

Catégorie B : déclinaison des critères d'expertise

MONTANT	CRITERES
400	<p>Fonctions usuelles</p> <p>Expertise niveau 1:</p> <ul style="list-style-type: none">• Participer à l'élaboration et mettre en œuvre et contrôler des procédures complexes de gestion• Participer au choix, utiliser et contrôler l'usage d'un outil, un équipement spécialisé,• Mettre en œuvre un process spécifique de son domaine métier• Devoir prendre des décisions sans pouvoir référer à un N+1 ou à un expert du domaine métier• Nécessité de combiner plusieurs champs d'actions, outils, équipements <p>Niveau de langues requis :</p> <ul style="list-style-type: none">• Devoir faire un usage régulier d'une langue étrangère (ex : accueil régulier de non francophones, lecture de documentation en langue étrangère) <p>Sujétions :</p> <ul style="list-style-type: none">• Travailler en horaires décalés (différents du planning habituel) récurrents ou présence requise week-end et jours fériés (hors présence réglementaire)• Travailler régulièrement (quart temps) dans des conditions pénibles reconnues par la médecine du travail ou en environnement à forte contrainte (ex : salle blanche...) <p>Décalage Corps Fonctions</p>
510	<p>Expertise niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nécessité de maîtriser une réglementation, un outil, un équipement complexe avec une expertise unique ou peu partagée et diffuser son expertise au niveau de l'établissement ou de la communauté scientifique• Avoir le rôle d'interlocuteur privilégié au sein de l'établissement ou auprès d'organismes/institutions partenaires sur une réglementation, un outil, un équipement complexe

ASI : déclinaison des critères d'expertise

MONTANT		CRITERES	Fonctions usuelles
	450		<p>Expertise Niveau 1:</p> <ul style="list-style-type: none">• Elaborer et organiser le contrôle des procédures complexes de gestion• Utiliser et organiser les modalités d'usage et de contrôle d'un outil, un équipement spécialisé,• Elaborer un process spécifique de son domaine métier <p>Sujétions :</p> <ul style="list-style-type: none">• Travailler régulièrement (quart temps) dans des conditions pénibles reconnues par la médecine du travail ou en environnement à forte contrainte (ex : salle blanche...) <p>Décalage corps / fonctions</p>
	490		<p>Expertise Niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nécessité de maîtriser une réglementation, l'usage d'un outil, d'un équipement très complexe avec une expertise peu partagée• Avoir le rôle d'interlocuteur privilégié au sein de l'établissement sur une réglementation, un outil, un équipement très complexe
	538		<p>Expertise Niveau 3 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nécessité de prendre des décisions techniques et organisationnelles dans un cadre juridique, budgétaire et d'orientations définies• Avoir le rôle d'interlocuteur privilégié et à ce titre représenter officiellement l'établissement auprès de la communauté scientifique ou auprès de partenaires externes à fort niveau de responsabilité, pour un outil, un équipement, une réglementation ou un process
	635		

IGE, BIB, Attachés : déclinaison des critères d'expertise

MONTANTS	CRITERES	Fonctions usuelles
518	558	<p>Expertise Niveau 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Piloter l'utilisation d'un outil, d'un équipement spécifique (réglage, expérience ou projets interne et externes des chercheurs et conseils), • Piloter la mise en œuvre d'une réglementation peu partagée ou d'un processus spécifique de son domaine métier • Nécessité d'apporter une analyse permettant des décisions en toute connaissance de cause, en s'appuyant sur une expertise peu partagée dans l'établissement <p>Sujétions : Travail régulier (quart temps) dans des conditions pénibles reconnues par la médecine du travail ou en environnement à forte contrainte (ex : salle blanche...)</p> <p>Décalage corps / fonctions</p>
669		<p>Expertise Niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctions impliquant la responsabilité de prise de décisions en toute autonomie et impactant un budget, une organisation • Avoir le rôle d'interlocuteur privilégié et à ce titre représenter l'établissement officiellement auprès de la communauté scientifique ou auprès de partenaires extérieurs à fort niveau de responsabilité, • Nécessité de maîtriser l'ensemble des protocoles d'une technique de pointe utilisée dans un domaine précis et favoriser le développement de nouvelles technologies au niveau de l'établissement
926 (INP) 900 à 1200 (UGA)		<p>Expertise Niveau 3 et fonctions stratégiques :</p> <p>Très forte expertise ou responsabilité au niveau national ou international, conseiller dans son domaine de spécialisation</p> <p><i>Pour l'UGA le niveau de rémunération sera décidé en fonction de 3 éléments : la complexité de l'environnement/contexte et des enjeux, le taux d'exposition/niveau de prise de décision/ Contribution de l'action attendue au rayonnement de l'UGA)</i></p>
1450 à 1700 (UGA) /Attaché HC		<p>Fonctions stratégiques de Niveau 2 :</p> <p>Missions confiées par Présidence/DGS dans le cadre d'un projet transversal et impliquant un dialogue avec des représentants externes (notion de représentation de l'établissement), exemple : négociation d'accords partenariaux à fort enjeux financiers et à fort impact pour l'activité de l'établissement</p> <p><i>Pour l'UGA le niveau de rémunération sera décidé en fonction de 3 éléments : la complexité de l'environnement/contexte et des enjeux, le taux d'exposition/niveau de prise de décision/ Contribution de l'action attendue au rayonnement de l'UGA)</i></p>

IGR, Conservateurs : déclinaison des critères d'expertise

MONTANTS	716	Fonctions usuelles
	926 (INP) 900 à 1200 (UGA)	Fonctions stratégiques de Niveau 1 : Très forte expertise ou responsabilité de représentation au niveau national ou international, et conseiller dans son domaine de spécialisation au sein de l'établissement <i>Pour l'UGA le niveau de rémunération sera décidé en fonction de 3 éléments : la complexité de l'environnement/contexte et des enjeux, le taux d'exposition/niveau de prise de décision/ Contribution de l'action attendue au rayonnement de l'UGA</i>
	1450 à 1700 (UGA)	Fonctions stratégiques de Niveau 2 : Missions confiées par Présidence/DGS dans le cadre d'un projet transversal et impliquant un dialogue avec des représentants externes (notion de représentation de l'établissement), exemple : négociation d'accords partenariaux à fort enjeux financiers et à fort impact pour l'activité de l'établissement <i>Pour l'UGA le niveau de rémunération sera décidé en fonction de 3 éléments : la complexité de l'environnement/contexte et des enjeux, le taux d'exposition/niveau de prise de décision/ Contribution de l'action attendue au rayonnement de l'UGA</i>